

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 15
Procuration 1
Date de la convocation :
24 Juin 2016

SEANCE du 5 Juillet 2016

Délibération 2016-20

OBJET : Renouvellement du marché de fournitures de carburants

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE SEIZE le 5 Juillet à 15h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE,, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE,
Claudine MAURY, Evelyne FISCH, représentants de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de
la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté
d'Agglomération des Pays de Lérins

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Procurations :

Guilaine DEBRAS représentée par Claudine MAURY

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Michel
VIANO représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain
ARZIARI, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération des

Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20160705-2016-20-DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le marché de « Fourniture de carburants pour le parc automobile d'UNIVALOM » dont vous aviez autorisé la signature par délibération 2013-08 du 13 février 2013, arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Depuis la prise de gestion des déchèteries en 2015, UNIVALOM a de nouveaux besoins : fourniture en vrac de carburant pour son parc d'engins spéciaux.

Cet appel d'offre comportera donc 2 lots :

- Lot 1 : « Fourniture de carburants à la pompe pour les véhicules de services et les poids lourds de la régie de transport » avec un maximum de 120 000 litres par an et une estimation à 60 000 €.
- Lot 2 : « Fourniture et livraison de gasoil non routier en vrac pour les engins de déchèteries » avec un maximum de 30 000 litres par an et une estimation à 20 000 €.

Afin d'assurer la continuité du service public, il convient donc de relancer un appel d'offres sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Le financement sera assuré au Budget Primitif 2017, section fonctionnement.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à lancer cet appel d'offres, de signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents y afférents et, éventuellement, d'avoir recours à une procédure négociée en cas d'infructuosité de l'appel d'offres.

**Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame la Présidente lancer cet appel d'offre et à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents y afférents et, éventuellement, d'avoir recours à une procédure négociée en cas d'infructuosité de l'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

Josette BALDEN

